



Colomiers, le 25 novembre 2024

M. Bruno RETAILLEAU

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr
courriel : Drhfs-sj-bmsepe@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 décembre 2024

Lors de la rencontre avec le ministre de la Fonction publique le 7 novembre, la CGT a constaté que les fondamentaux de la politique mise en œuvre par le président de la République et ses gouvernements successifs étaient confirmés : augmentation de l'austérité budgétaire, diminution des politiques publiques, diminution des services publics, dégradation organisée des conditions de vie et de travail des agent.es. Le ministre aura aussi confirmé une année blanche au titre des salaires pour 2024 mais aussi la suspension de la GIPA. Ces annonces s'ajoutent à celles de la mise en place de trois jours de carence pour les fonctionnaires et la réduction à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire.

Les agent.es publics se retrouvent ainsi une nouvelle fois les premiers et premières concerné.es par les coupes budgétaires et ciblé.es comme responsables du déficit de la France. Le gouvernement a choisi le moins-disant social, opposant les salarié.es du public à celles et ceux du privé, au lieu de s'attaquer aux vraies causes d'une redistribution des richesses inadaptée.

Or, l'argument des économies attendues de 1,2 milliards repose sur des contre-vérités. En effet, un rapport de la DGAFP montre que les agent.es de la fonction publique se sont absenté.es 12 jours en moyenne en 2023, soit 1,7 jour de plus que les salarié.es du secteur privé (10,3 j). Les durées d'absence pour maladie sont en baisse dans les deux secteurs par rapport à 2022, mais de façon plus notable dans le secteur public (-2,5 jours). La fréquence plus élevée des absences pour raison de santé dans la fonction publique est en partie liée à des effets de structure (davantage de femmes et des agent.es plus âgé.es). La présence de métiers à forte pénibilité peut contribuer à expliquer aussi ces écarts. Il faut également rappeler que les sous-effectifs chroniques conduisent à une explosion du nombre d'épuisements professionnels et aux maladies liées au travail. Par ailleurs, 2/3 des salarié.es du privé ne sont pas impacté.es financièrement par les jours de carence qui sont compensés par les accords de prévoyance d'entreprise... et ce n'est bien sûr pas prévu dans les accords à venir dans la Fonction publique.

La CGT Intérieur s'indigne que le ministre de la Fonction publique prenne pour cibles les agent.es publics, qui ne sont pas des tire-au-flanc comme il peut être sous-entendu, mais qui au contraire font de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées (voir le nombre d'heures écrêtées mensuellement) ni récupérées. Certain.es travaillent même fréquemment pendant leurs jours de repos et parfois plus de 45h/semaine sans compter le « télétravail » fait pendant les arrêts pour maladie... dont vous avez prévu de diminuer l'indemnisation.

Concernant notre ministère, dans votre note aux préfets du 14 novembre, vous annoncez la création de 101 postes et le maintien du nombre de contractuel.les en 2025. Or ces créations de postes ne seraient pas des créations comme indiqué, mais un redéploiement d'agent.es travaillant en Administration Centrale. De plus ces 101 postes et les 1200 contractuel.les maintenu.es représentent un nombre dérisoire par rapport aux réels besoins des services et n'auront que l'effet d'un pansement sur une jambe de bois face à la situation de nos administrations en sous-effectifs depuis des années. Nous notons avec intérêt que vous souhaitez revaloriser l'IFSE des agent.es d'accueil, le régime indemnitaire des assistantes sociales et les interventions pour astreintes. Une nouvelle fois, ce sont des miettes qui sont accordées à certain.es agent.es (d'ailleurs peu nombreux puisque les services d'accueil ont été réduits au strict minimum), et qui ne compteront pas en totalité pour leurs retraites. C'est bien l'augmentation du point d'indice que les agent.es attendent, et non une nouvelle année blanche !

La poursuite d'un budget d'austérité, l'absence de perspective d'augmentation des salaires ou d'amélioration des conditions de travail, le manque de moyens, conduisent l'Union des syndicats CGT Intérieur à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis.

Ainsi, la CGT Intérieur appelle les personnels du ministère de l'intérieur à se mettre en grève et à manifester le 5 décembre avec l'intersyndicale Fonction publique, pour, notamment, demander la renonciation du gouvernement aux 3 jours de carence dans la Fonction publique, à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie et à la suspension de la GIPA. Le 12 décembre, la CGT Intérieur appellera les agent.es publics du ministère de l'intérieur à se mettre en grève et à participer à toutes les initiatives interprofessionnelles qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour l'emploi et l'industrie.

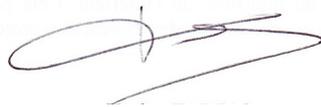
En plus de ces demandes, l'Union des syndicats CGT Intérieur continue d'exiger :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ; la reconduction de la GIPA ;
- le retrait du texte de réforme des retraites ;
- le retrait de la loi asile-immigration ;
- l'abandon du nouveau projet de loi sur l'immigration ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics, comme celle de l'ATE ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abandon ferme du projet de loi Fonction publique de prime au mérite ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- l'abandon du projet des 3 jours de carence et de la diminution à 90 % du traitement pendant un CMO ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent.es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agent.es par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations et de la répression syndicales.

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre leur dignité, leurs principes, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur s'inscrit pleinement dans les journées de mobilisation des 5 et 12 décembre, et dépose un préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 décembre 2024 ainsi que les nuitées en amont et en aval pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Karine TARTAS, secrétaire générale adjointe

Copie à :-

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT, secrétaire général de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Louis LAUGIER, directeur général de la police nationale.